



VILLE DE CANTELEU
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Marché à Procédure Adaptée

DÉNOMINATION & ADRESSE DE LA COLLECTIVITÉ PASSANT LE MARCHÉ :

Pouvoir adjudicateur : Ville et Centre Communal d'Action Sociale de CANTELEU – 13 place Jean Jaurès – BP 11 – 76380 CANTELEU

Référent : service technique – mail : j-leroy@ville-canteleu.fr – Tél : 02 32 83 40 14 –

Fax : 02 32 83 40 35

MODE DE PASSATION CHOISI : Marché à procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

Travaux Fournitures Services

OBJET DU MARCHÉ : Nettoyage des vitres de certains bâtiments communaux ainsi que de la Résidence Autonomie ARAGON

DESCRIPTION : Le présent marché a pour objet le nettoyage des vitres de certains bâtiments communaux ainsi que de la Résidence Autonomie Aragon, à raison d'une à deux prestations de nettoyage annuelles, selon les bâtiments, et pour une surface totale recto/verso représentant :

* Pour les bâtiments communaux :

- prestations bisannuelles : 2 x 8 321 m²
- prestations annuelles : 2 734 m²

* Pour le Résidence Autonomie Aragon :

- prestation annuelle : 60 m²

NOMBRE ET DECOMPOSITION DES LOTS : Lot unique

DURÉE DU MARCHÉ : un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, pour une période n'excédant pas quatre ans

DATE DE DÉMARRAGE DE LA PRESTATION : à la notification du marché

VARIANTE(S) AUTORISÉE(S) : NON

OPTION(S) : Sans objet

OBTENTION DES DOSSIERS : Téléchargement du dossier de consultation sur www.achatpublic.com

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours

FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ :

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : Les candidats doivent envoyer leur pli sous forme dématérialisée sur la plate forme www.achatpublic.com. L'offre devra être rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'euro. La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article L.2132-2 et R. 2132-1 à R. 2132-14 du Code de la Commande Publique 2019.

DOCUMENTS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : les pièces à produire sont mentionnées à l'article 3-2 du règlement de consultation. En déposant une offre sur www.achatpublic.com, les candidats ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur numéro SIRET (formulaire DUME)

RÉCEPTION DES OFFRES : date limite le 23 février 2023 avant 12h00

CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES : seront éliminés les candidats dont l'offre aura été remise après la date limite de dépôt des offres, ou jugée inacceptable, irrégulière, inappropriée au regard des dispositions légales et réglementaires ou dont les capacités techniques et financières seront jugées insuffisantes au vu des pièces de candidatures.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- Prix, 60 %
- Valeur technique de l'offre, 40 %

La valeur technique de l'offre s'appréciera au regard du mémoire technique du candidat qui détaillera les éléments suivants :

- a) Moyens matériels et humains dédiés au marché, 20 %
- b) Déclinaison méthodologique d'intervention, 20 %

La Collectivité se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des soumissionnaires à l'issue de la procédure de consultation.

MODALITÉS DE FINANCEMENT : les paiements s'effectueront par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique sous un délai global de 30 jours. Le comptable chargé des paiements est Monsieur le Trésorier Principal de MAROMME / DEVILLE LES ROUEN. L'ordonnateur est Madame Le Maire de la commune de Canteleu et Présidente du CCAS.

ENVOI DE L'AVIS : date d'envoi de l'A.A.P.C. Le 27 janvier 2023, au GROUPE MONITEUR (www.marchesonline.com), sur le site Internet de la ville (www.ville-canteleu.fr), par voie d'affichage en Mairie.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : Toutes les questions devront être posées sur la plate forme de dématérialisation www.achatpublic.com .

INTRODUCTION DES RECOURS : Tribunal Administratif de Rouen – 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen. Tel. 02.32.08.12.70.

Pour tout renseignement sur les voies de recours : Direction des Affaires Générales, Tél : 02.32.83.40.39 – Fax : 02.35.36.56.41 – courriel : contact@ville-canteleu.fr ou par courrier.